

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

Délibération n° D-2013-141

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 06/05/2013

Création d'un budget 'Energies Renouvelables' - Annule et remplace la délibération du 3 décembre 2012 (D-2012-519)

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU

Direction Finances et Marchés publics

**Création d'un budget 'Energies Renouvelables' -
Annule et remplace la délibération du 3 décembre
2012 (D-2012-519)**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2221-1 et suivants, L 2224-1 et suivants et R 2221-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts notamment les articles 256 B et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

La Ville de Niort souhaite créer un nouveau service de production d'énergies renouvelables avec la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de groupes scolaires.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) a réalisé une étude de potentiel photovoltaïque sur la Ville. Les résultats provisoires montrent que dix-neuf sites sont favorables avec un total de près de 12 000 m² de toitures. Deux projets de toitures photovoltaïques sont retenus sur les groupes scolaires Jean Jaurès et Louis Pasteur et une est déjà installée sur le groupe scolaire Jean Zay.

Devant la nécessité de fixer le tarif de revente au plus tôt (tarif de rachat dégressif trimestriellement) et le souhait de participer au groupement de commandes de travaux photovoltaïques CAN, les demandes préalables et études techniques sont lancées.

Compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté d'une régie à autonomie financière.

Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget relevant du plan comptable M4. Voté obligatoirement en équilibre, le budget doit retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à l'activité concernée. De plus les installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement (application au prorata temporis).

Dans ce contexte, au regard de la solvabilité immédiate de ce budget, il est décidé d'opter pour la solution d'une avance remboursable du budget principal au profit dudit budget. Le remboursement de cette avance s'effectuera d'ici 2021 au vu des résultats d'exploitation de l'activité de ce budget.

De plus, la dotation initiale en nature accordée par la Ville de Niort au budget « Energies Renouvelables » est constituée des panneaux et onduleurs déjà installés sur le toit du groupe scolaire Jean Zay pour une valeur vénale de 133 919,50 € HT. Ces matériaux seront affectés au profit du budget annexe.

Enfin, lors de sa séance du 3 décembre 2012, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la création de ce budget. Toutefois, la délibération ne présentant pas toutes les précisions nécessaires en vue de la création d'une régie à autonomie financière, il convient donc de la rapporter.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération du 3 décembre 2012 (D-2012-519) ;

- décider la création du budget « Energies Renouvelables » en M4 à compter de l'exercice budgétaire 2013, et ce dans le cadre d'une régie à autonomie financière ;

- décider d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;

- décider la dotation en nature par affectation des panneaux et onduleurs déjà installés sur le toit du groupe scolaire Jean Zay au profit de ce budget.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN